

La résolution suivante est soumise par l'Union No. 81, de Toronto, l'Union des Ouvriers de Vêtements de l'Amérique, et est adoptée :

Vu que les uniformes pour la milice et les fonctionnaires du Gouvernement du Canada sont confectionnées par des contracteurs pour le Gouvernement dans plusieurs ateliers et des maisons tenues à loyer, sous des conditions qu'il n'y a aucune garantie pour le public du Canada que des précautions sanitaires nécessaires ont été prises à protéger la santé du porteur et des ouvriers, et qu'un honnête et juste salaire est payé aux ouvriers, qu'il soit donc résolu, que ce Congrès sollicite le Gouvernement Fédéral d'établir sous son contrôle une manufacture où tous les vêtements nécessaires au service public soient confectionnés, ou si on contracte de nouveau pour les vêtements, qu'une clause soit insérée dans le contrat que tous les vêtements portent l'Étiquette d'Unité de l'Union des Ouvriers de Vêtements de l'Amérique.

Signé et scellé de la part des Ouvriers Unis de Vêtements de l'Amérique.

LOUIS GUROFSKY, *Mem. G.E.B.U.G.W.A.*

CHAS. D. LEARY, *Président.*

RAY GUROFSKY, *Sec. U. L. No. 81.*

Proposé par M. Callow, secondé par M. Horwood, et résolu,

Que ce Congrès ré-affirme sa déclaration de l'année dernière en faveur de la représentation proportionnelle. Qu'ils se réjouissent d'apprendre que le principe gagne constamment du terrain parmi le peuple parlant la langue Anglaise, et demande votre attention sur les faits suivants comme exemple de ce progrès : 1. L'adoption de la représentation proportionnelle par l'accroissement du nombre d'organisations volontaires ; y comprenant la Démocratie Sociale de l'Amérique qui y a incorporé la représentation proportionnelle dans sa constitution comme une des réformes demandées. 2. Le fait qu'un Bill stipulant à ce que la représentation proportionnelle fut introduite dans le Parlement de la Nouvelle Zélande et a été près d'être adopté, à l'exception de huit voix, par la Chambre Basse. 3. Que dans la Tasmanie le système Hare a été employé dans les dernières élections parlementaires pour les cités de Hobart et Launceston résultant à l'avantage d'un membre du travail qui, autrement n'aurait pu être élu. Ce Congrès recommande au Gouvernement Canadien l'exemple de ces colonies progressive Anglaises, et réitère l'opinion qu'une expérience de la représentation proportionnelle devrait être faite en groupant ensemble pas moins que cinq divisions et d'adopter soit le système Hare, le système Gove ou la Liste Libre de la Suisse avec le Vote Simple.

Proposé par M. Marks, secondé par M. Donnelly, et résolu,

Que l'Exécutif soit et est par la présente instruit de faire de vigoureux efforts auprès des autorités provinciales à ce que celles-ci changent les différents Actes des Manufactures afin de donner une meilleure protection au travailleur inexpérimenté engagé dans des travaux provinciaux municipaux ou autres travaux publics, afin de pourvoir à des accommodements pour leur-protection à l'abri du mauvais temps aux heures des repas, et d'aucune autre manière à contribuer à leur confort et à leur bien-être.

Proposé par M. Williams, secondé par M. Gibson, et résolu,

Que le Comité Exécutif soit, et est par la présente, instruit de faire de vigoureux efforts à persuader le Gouvernement Fédéral de retirer l'Ordre-en-Conseil émi par le ci-devant Gouvernement à l'égard des serviteurs civils du chemin de fer Intercolonial, les défendant de prendre aucune part active aux élections municipales.

Proposé par M. Donnelly, secondé par M. Marks,

Que le Gouvernement Provincial soit prié de changer l'Acte Municipal de manière que tout homme sujet âgé de vingt-et-un ans ou au-dessus, ait droit de vote aux élections municipales.

Proposé en amendement par M. Horwood, secondé par M. Callow,

Que les mots "homme sujet" soient retranchés, et que les mots "tout citoyen du Canada, tous deux, homme et femme" y soient insérés en remplacement.